

## Procès-verbal du conseil municipal du 22 décembre 2021

<b>Membres en exercice : 13</b>	<b>L'an 2021, le vingt-deux décembre à vingt heures,</b>  <b>le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Dier-D'Auvergne, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle de la Briqueterie sous la présidence de Madame Nathalie SESSA, Maire.</b>  <b>Date de convocation : 16 décembre 2021</b>	<b>Année : 2021</b>
<b>Membres présents : 10</b>		<b>Séance : 009</b>
<b>Voix délibérantes : 13</b>		

Présents : Messieurs COQUERY, DUFOUR, JUILLARD-CONDAT, LAMBERT, SESSA et Mesdames ANGÉLY, BAUVY, DUVERT, GAUTHIER-BRONDEL, SESSA

Absents : Messieurs DELNARD (*Procuration à M. COQUERY*), MOINE (*Procuration à M. JUILLARD-CONDAT*) et Madame GELIN (*Procuration à Mme SESSA*)

Secrétaire de séance : Monsieur Claude JUILLARD-CONDAT

**Les comptes-rendus des réunions du conseil municipal des 8 octobre et 23 novembre 2021 sont adoptés.**

### **1 – Rapports sur l'eau 2020 (délibération n° 1)**

Les membres du Conseil Municipal ont été destinataires des rapports sur l'eau établis par les deux syndicats (SIAEP Rive Gauche de la Dore, SIAEP du Bas Livradois) pour 2020 et prennent acte de ces derniers.

### **2 – Renouvellement de deux Contrats Emploi Compétences (délibérations n° 2 et 3)**

Afin d'assurer la continuité du service auprès des enfants de l'école primaire dans des conditions optimales, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, de procéder au renouvellement d'une part d'un CEC à compter du 1<sup>er</sup> février 2022 pour une durée allant jusqu'à 12 mois sur une base de 26 heures hebdomadaires et d'autre part d'un CEC à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 pour une durée allant jusqu'à 12 mois sur une base de 20 heures hebdomadaires.

### **3 – Installation d'un kiosque à pizzas (information)**

Cette installation étant soumise au dépôt d'une autorisation d'urbanisme par le commerçant, ce point sera revu ultérieurement.

### **Questions diverses**

#### **➤ Aménagement et équipement d'une salle dédiée à la visioconférence et la formation à distance (délibération n° 4)**

Dans le cadre du Plan gouvernemental de relance "transformation numérique des territoires", la commune de Saint-Dier-d'Auvergne s'est vu octroyée une subvention de 5 000,00 € pour l'acquisition et l'installation d'un écran numérique pour les relations à distance. Après avoir sollicité deux devis et étude de ces derniers, considérant le bien-fondé de cette initiative, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le projet présenté, la subvention accordée et donne son accord pour l'acquisition du matériel précité, décide de retenir la proposition de la société KONICA pour un montant de 5 499,00 € H.T. qui est plus conforme aux besoins de la commune, autorise Madame le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **➤ Remerciements de Danielle BESSE (information)**

Madame BESSE a adressé un courrier aux conseillers municipaux pour les remercier de son avancement de grade.

➤ **Courrier de l'Association des Parents d'élèves du Collège (information)**

L'Association des Parents d'élèves du Collège sollicite la Commune afin que cette dernière puisse leur mettre gracieusement à disposition un local de stockage. En l'état actuel, le conseil ne peut pas se prononcer car il n'est fait mention d'aucun renseignement permettant une décision (quel matériel ? quel volume ? ...).

➤ **Vœux d'Anne-Marie DUVERT (information)**

Madame DUVERT adresse ses meilleurs vœux aux conseillers municipaux ainsi qu'à tous les agents communaux.

➤ **Travaux de voirie à Lachamp (information)**

Une réunion, à l'initiative de la Mairie, a été organisée avec les habitants le 17 décembre 2021. Un compte rendu sera rédigé et envoyé aux personnes concernées.

➤ **Village de Pontlatout (information)**

Un point de situation concernant l'état de la voirie à Pontlatout a été exposé au conseil notamment la pose de ralentisseurs en béton par les habitants sans concertation avec la Mairie.

➤ **Vœux 2022 (information)**

Étant donné le contexte sanitaire actuel, Madame le Maire informe l'assemblée qu'il n'y aura pas de cérémonie de vœux en janvier 2022.

La séance est levée à 21h20.



**Le Maire – Nathalie SESSA**